Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 797

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 797 21 novembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 10 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Wolf Linder
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Marcel Burri
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

797

Domaine public

La guerre des boutons

Recrue d'aviation en 1964, j'ai eu l'occasion d'apprendre la signification du terme «utilisation symbolique du pouvoir»: lors de l'inspection de la préparation d'un «Venom» au vol, le colonel ne vérifia ni les manipulations, ni le rythme de travail de l'équipe, mais contrôla... si les boutons de chemises des recrues étaient bien fermés! Jeune recrue, j'avais de la peine à comprendre. Explication du lieutenant: «Si la tenue d'une troupe est mauvaise, son travail ne peut pas être bon.»

Ces deux dernières semaines, j'avais l'impression de revoir cette scène, avec une répartition inverse des rôles: lors d'une inspection, le Parlement bernois a découvert que les boutons de chemise de son gouvernement n'étaient pas fermés.
Car ni l'utilisation des moyens d'un fonds public à des buts non prévus par la loi, ni le financement secret de la campagne bernoise lors de la votation populaire sur l'avenir de la vallée du Laufon, ni même l'existence de «caisses noires», n'ont fait pencher la balance de l'opinion publique dans l'affaire dite «Hafner». En revanche, il est apparu insupportable qu'un conseiller d'Etat fasse payer la réparation de sa «Jaguar» par le ménage cantonal et que le gouvernement touche des avantages personnels par cumul de frais.

Le jeu symbolique du pouvoir — rôles inversés — ne manque pas de logique. Le système du paiement de frais généraux — pratique répandue pour compléter les salaires des cadres des entreprises et éviter les inconvénients de l'imposition fiscale — n'a pas la même signification dans le secteur public. Les frais d'un gouvernement ne sont pas couverts par la vente efficace d'un produit sur le marché et le citoyen n'a pas la possibilité de choisir entre un gouvernement bon marché ou un gouvernement coûteux.
Le Parlement bernois a défendu son gouvernement pendant des années, qualifiant d'«enfants terribles» les personnes qui émettaient des critiques sur les irrégularités avancées bien avant M. Hafner. Or, l'hypothèse de base — à savoir que toutes les grandes opérations dites des «caisses noires» s'étaient réalisées dans l'intérêt du canton — s'effondre face à l'évidence de petites manipulations pour un petit intérêt.

Mais cette morale publique, toujours paternaliste, qui exige de ses autorités d'être différentes du commun des mortels, au-dessus de tout soupçon, n'est-elle pas hypocrite? D'une part l'opinion publique n'est pas sensible aux avantages procurés au canton par la double qualité des membres du gouvernement qui siègent aussi sous la coupole fédérale; d'autre part elle s'indigne de découvrir que le cumul des rôles entraîne celui de l'indemnisation des frais. La morale publique ne se substitue-t-elle pas alors à un contrôle parlementaire inefficace? A Berne, s'est posée la question d'une procédure dis-

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC 1986

Des sous, encore des sous!

Non, ne faites pas comme si vous ne l'aviez pas vu. Même s'il s'est échappé de votre journal, ne le laissez pas par terre. Ce bulletin vert, que vous avez trouvé aujourd'hui dans votre numéro, vous est bien destiné: comme chaque année à cette période, nous allons parler «sous».
Rendez-vous en page 8.